



Conseil d'Agglomération

Mercredi 20 mars 2024

Procès-verbal

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 13 février 2024	3
Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération	4
FINANCES	4
2024-122 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2024	4
EAU - ASSAINISSEMENT	21
2024-123 - Modification d'un délégué au Syndicat des Eaux Cance-Doux	21
HABITAT	22
2024-124 - Modification du règlement d'aides à la rénovation de logements	22
2024-125 - Modification du règlement d'aides à la rénovation des façades	23
2024-126 - Extension de la garantie d'emprunt aux structures MOI (maîtrise d'ouvrage et d'insertion) – Modification du règlement	24
2024-127 - Observatoire de l'habitat - Avenant n° 5 à la convention avec l'ADIL pour 2024	25
GESTION DES DECHETS	27
2024-128 - Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la poursuite du développement du réemploi.	27
ADMINISTRATION GENERALE	28
2024-129 - Adhésion de la commune de Crozes Hermitage au service commun ACP	28
2024-130 - Désignation de trois représentants pour siéger à la conférence de l'entente « fourrière animale »	30
ENVIRONNEMENT	33
2024-131 - Approbation du programme d'animations et de sensibilisation climat énergie 2024 et convention avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07	33
2024-132 - Point information et conseil aux particuliers sur le photovoltaïque - Convention avec l'ADIL de la Drôme	35
TRANSPORT	36
2024-133 - Convention de groupement de commande avec la ville de Tournon-sur-Rhône pour le lancement d'une étude circulation	36

Date de convocation : 14 mars 2024

Le 20 mars 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Noël PASSAS à St-Jean-de-Muzols sous la présidence de Monsieur Xavier ANGELI, 1^{er} Vice-président.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Chantal BUSCHE, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Mme Christèle DEFRANCE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Mmes Myriam FARGE, Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gille FLORENT, Mme Béatrice FOUR, MM. Patrick FOURCHEGU, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, MM. Pierre GUICHARD, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, Ingrid RICHIOUD, MM. Gérard ROBERTON, Alain SANDON, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Jean-Paul VALLES, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL.

Excusés : Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Pascal BALAY), M. Serge DEBRIE (pouvoir à M. Gilles FLORENT), Mme Amandine DEYGAS (pouvoir à Mme Elisabeth JUNIQUE), M. Bruno FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Jean-Michel MONTAGNE (représenté par sa suppléante Mme Chantal BUSCHE), M. Frédéric SAUSSET (pouvoir à M. Xavier ANGELI), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Jean-Louis WIART (pouvoir à Mme Béatrice FOUR), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Mélanie DONGEY, Mme Muriel FAURE, M. Michel GAY, Mme. Isabelle GUILLIAUMET, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Régis REYNAUD, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Michèle VICTORY.

Secrétaire de séance : Laëtitia BOURJAT

Xavier ANGELI indique qu'il préside aujourd'hui le Conseil d'Agglomération car le Président Frédéric SAUSSET est en convalescence. Il lui souhaite de la part du Conseil communautaire un prompt rétablissement. Il remercie Jean-Paul CLOZEL, Maire de St-Jean-de-Muzols pour le prêt de la salle. Il salue Gabriel BARATAUD, DGS, Lydie ROUDIER DGA, et Agnès BANC, assistante à la Direction générale pour leur présence à chaque Conseil communautaire.

Nombre CC Présent : 49 - Nombre CC Votant : 57

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 13 février 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil d'Agglomération du 13 février 2024 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du Conseil d'Agglomération

Xavier ANGELI indique que les décisions seront présentées par le Président lors du Conseil d'Agglomération du 10 avril 2024.

FINANCES

Rapporteur Jean-Louis BONNET

2024-122 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République a renforcé les mesures d'information préalable au vote des budgets. Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Président de l'EPCI doit soumettre à délibération un Rapport d'Orientation Budgétaire, lequel est ensuite transmis aux services de l'Etat et aux communes membres de l'EPCI.

Ce rapport comprend :

- ✓ les orientations budgétaires de l'année,
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ la structure de la dette,
- ✓ une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Jean-Louis BONNET effectue la présentation suivante :

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 est présenté à l'aune du projet **Horizon** validé en juillet dernier et notamment le programme pluriannuel d'investissement présenté en juin 2023.

Il est composé de plusieurs parties distinctes :

1 - une approche des résultats d'exploitation 2023 qui permettra de mettre en perspective les orientations 2024,

2 - ARCHE Agglo, en action : il s'agit ici de mettre en évidence le besoin en financement estimé pour toutes les grandes orientations, à **périmètre d'action constant**, ce qui traduit l'incidence financière des politiques actuelles de l'agglomération,

3 - Horizon, année 1 : il s'agit ici de mettre en évidence le besoin en financement **des nouvelles actions et/ou le renforcement d'actions déjà engagées**, issues du projet de territoire.

4 - la mise en perspective de la capacité d'autofinancement prévisionnelle pour 2024,

5 - les orientations en matière d'investissement, et donc l'approche du besoin prévisionnel en financement,

6 - un focus sur les budgets AEP & assainissement,

7 - l'état et la structuration de la dette ainsi que son évolution,

8 - l'évolution des effectifs.

Budget général et budgets annexes hors ZA, AEP et assainissement
Section d'exploitation

	Budget 2023	Résultats provisoires 2023	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	45 711 K€	43 942 K€	96,13 % (95,76 % en 2022)
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	49 476 K€	51 163 K€	103,42 % (102,39 % en 2022)
Capacité d'autofinancement brute	3 765 K€	7 221 K€	
% / RRF	8,24 %	14,11 %	

Le résultat provisoire 2023 est excellent puisqu'il permet de dégager une CAF en progression de 3 456 K€ soit + 91.79 % par rapport à la prévision budgétaire.

- ✓ Avec un montant estimé de 43 942 K€, le niveau de consommation des crédits est de 96,13 %, soit moins 1 769 K€
- ✓ Avec un montant estimé de 51 163 K€, le niveau de réalisation des recettes est de 103,41 %, soit plus 1 686 K€

Budget général et budgets annexes hors ZA, AEP et assainissement
Section d'exploitation

Concernant les dépenses, nous n'avons pas noté d'éléments saillants expliquant le différentiel entre la prévision et la réalisation.

Concernant les recettes, plusieurs éléments viennent expliquer en grande partie le différentiel entre la réalisation et la prévision :

- ✓ Une augmentation du montant servi par l'Etat en compensation de la disparition de la taxe d'habitation de 351 K€.
- ✓ Une augmentation de la ressource fiscale de 848 K€ par rapport à la prévision, dont 538 K€ liés à la fraction de TVA compensant la CVAE.
- ✓ Une augmentation des ressources de la direction « petite enfance » de 259 K€.
- ✓ Une augmentation des ressources liées à la valorisation des matériaux issus des collectes sélectives et déchèteries de 155 K€.

La maîtrise de la prévision budgétaire est donc un véritable enjeu : **une variation de l'ordre de 1% dans l'exécution budgétaire (+ ou 450 K€) représente une variation de près de 12 % de la CAF brute de l'agglomération. C'est dans cet esprit qu'a été établi le présent ROB.**

Environnement, préservation des milieux, transition écologique

Ce que nous faisons aujourd'hui...

Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations

- ✓ Préserver la biodiversité : gestion et valorisation des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et des zones humides, marathon de la biodiversité -> plantation haies, création mares, prospections et partenariats.
- ✓ Protéger la ressource en eau : participation aux plans de gestion de la ressource en eau des bassins versants du Doux et de la Drôme des Collines, coordinateur du Projet de Territoire de Gestion de l'Eau (PTGE) Herbasse/Veaune.
- ✓ Sensibiliser aux enjeux du développement durable : animation en milieu scolaire (plus de 160 classes du territoire).
- ✓ Régulariser les systèmes endiguements Rhône, Bouterne, Torras et nouveaux systèmes d'endiguement.
- ✓ Développer les formations élu.e.s « gestion de crise inondation ».

**Besoin en financement
1 258 171 €
hors produit de la taxe GEMAPI**

Environnement, préservation des milieux, transition écologique

Ce que nous faisons aujourd'hui...

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) / Plan Alimentaire Territorial / Agriculture

- ✓ Développer la solarisation des toitures publiques et ombrières.
- ✓ Accompagner les communes dans leurs transitions écologiques et énergétiques.
- ✓ Développer le photovoltaïsme agricole.
- ✓ Piloter le Plan Alimentaire inter-Territorial, en partenariat avec la communauté de communes de Rhône Crussol : mobilisation des acteurs du système alimentaire local -> du producteur aux consommateurs avec notamment des ateliers de sensibilisation à l'agriculture et à l'alimentation durable dans les écoles du territoire, des défis « famille à alimentation positive ».
- ✓ Soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, en favorisant le développement de pratique intégrant l'évolution climatique et particulièrement la raréfaction de la ressource en eau.
- ✓ Coordonner le Plan Pastoral Territorial 07.
- ✓ Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (ambrosie, frelon asiatique, sénéçon du Cap).
- ✓ Initier, développer, soutenir des pratiques alternatives : hydrologie régénérative, « droit à tester ».

**Besoin en financement
489 323 €**



ARCHE Agglo, en action Environnement, préservation des milieux, transition écologique

Ce que nous faisons aujourd'hui....

Déchets ménagers et assimilés

- ✓ Développer et structurer une filière de gestion et valorisation des bio déchets (compostage biodéchets et broyage de déchets verts).
- ✓ Aménager, développer et optimiser nos 3 déchèteries.
- ✓ Consolider le développement du réemploi et intégrer les nouvelles filières.
- ✓ Maintenir un contact régulier et de qualité avec les communes.
- ✓ Développer la prévention et la sensibilisation à la gestion des déchets

Besoin en financement
7 160 090 €
hors produit de la TEOM



ARCHE Agglo, en action Services à la population, solidarité, mieux vivre sur le territoire

Ce que nous faisons aujourd'hui....

Jeunesse

- ✓ Accueillir les enfants hors du temps scolaire au sein de 14 Accueils de Loisirs : 12 structures associatives soutenues par ARCHE Agglo, et deux structures pilotées par ARCHE Agglo.
- ✓ Assurer une coordination territoriale en favorisant la mise en réseau, notamment au travers des conventions avec les partenaires associatifs : CS Tournon, MJC/CS du Pays de l'Herbasse, MJC/CS de Tain l'Hermitage / Addiction France / ADSEA ...
- ✓ Renforcer les actions en matière d'information, d'orientation et d'emploi.
- ✓ Accompagner les jeunes dans leurs projets, l'accès aux droits, l'engagement citoyen.
- ✓ Développer les actions de prévention des situation à risques.

Besoin en financement
1 302 753 €



ARCHE Agglo, en action Services à la population, solidarité, mieux vivre sur le territoire

Ce que nous faisons aujourd'hui....

Seniors & autonomie

- ✓ Poursuivre le déploiement de l'Escale Répit : fonctionnement à temps complet.
- ✓ Questionner le dispositif Lieu d'Information Senior Autonomie pour assurer un parcours de l'utilisateur plus cohérent.
- ✓ Consolider et renforcer les actions de prévention et de lutte contre l'isolement.
- ✓ Soutenir le vieillissement en aménageant un cadre de vie accueillant (habitat inclusif..) Cf. PLH.

Besoin en financement
239 508 €

Animation de la vie sociale/pilotage du pôle

- ✓ Renforcer la coopération opérationnelle entre l'agglomération et structures d'animation de la vie sociale sur les piliers participation citoyenne, développement durable et lien social.
- ✓ Favoriser le partenariat Agglomération / Caf et structure AVS sur l'enjeu commun de la veille sociale.
- ✓ Porter une attention particulière aux publics fragiles en lien avec le projet d'insertion social.

Besoin en financement
446 037 €



Conseil des Maires du 29/02/24

Services à la population, solidarité, mieux vivre sur le territoire

Ce que nous faisons aujourd'hui...

Culture / lecture publique / enseignement musical

- ✓ Piloter et déployer l'action culturelle d'ARCHE Agglo autour de trois axes : l'Education aux Arts et à la culture (EAC), l'enseignement musical et la lecture publique.
- ✓ Créer, animer et coordonner un projet de lecture publique à l'échelle de notre territoire.
- ✓ Proposer une offre éducative en matière d'EAC / d'environnement ... plus structurée et plus lisible en direction des écoles – collèges et lycées.
- ✓ Poursuivre le développement de l'École Intercommunale de Musique et de Danse.
- ✓ Questionner les modalités de mise en œuvre des IMS ainsi que notre partenariat avec les associations de musique, des orchestres ...
- ✓ Déployer des actions de valorisation de l'école de musique sur les territoires de l'agglomération afin de renforcer la lisibilité de l'école de musique.

**Besoin en financement
891 966 €**

Service à la population,

- ✓ Maison France Services à Saint-Félicien, Tain l'Hermitage, Saint-Donat sur l'Herbasse : rapprocher les services publics au plus près des citoyens en s'appuyant sur des pôles de services.
- ✓ Agences postales intercommunales de Colombier le Jeune, Vion et Etables.
- ✓ Espaces Publics Numériques (EPN) de Saint Félicien et Saint Jean de Muzols : déployer d'une offre d'atelier et de stages d'inclusion numérique en proximité.

**Besoin en financement
227 833 €**

ARCHE Agglo, en action L'accueil du jeune enfant

Ce que nous faisons aujourd'hui...

Accueil collectif

- ✓ Gérer 11 structures d'accueil et soutenir financièrement 2 crèches associatives, représentant globalement 237 berceaux.
- ✓ Lutter contre la pénurie des professionnels.
- ✓ Suivre et anticiper l'évolution de la natalité (demande).
- ✓ Suivre et anticiper l'évolution de l'offre d'accueil privé (offre).

Relais Petite Enfance (RPE)

- ✓ Piloter et animer les 4 relais petite enfance du territoire.
- ✓ Accompagner les 348 assistants maternels du territoire.
- ✓ Accueillir, conseiller, orienter les jeunes parents.

Parentalité

- ✓ Pérenniser et amplifier le Mois des Familles.
- ✓ Conforter la vie du réseau Parentalité ARCHE Agglo.

**Besoin en financement
2 327 316 €**



Ce que nous faisons aujourd'hui....

ARCHE Agglo, en action ¹⁴ Aménagement et développement local

Domaine du Lac de Champos -> faire du Domaine de Champos du Lac de Champos une base sport nature doux adaptée aux enjeux environnementaux et climatiques

**Besoin en financement
- 33 641 €**

- ✓ Labéliser le site « spot course d'orientation ».
- ✓ Amplifier le suivi qualitatif de la ressource en eau.
- ✓ Etudier l'évolution de la ressource en eau et la capacité d'adaptation du Domaine à sa raréfaction.

Tourisme sports & nature

- ✓ Déployer le schéma sports & nature : mise à jour des conventions, diversification des pratiques sur les sentiers autour du gravel, trail, marche nordique...(On Piste Groupe Rossignol), entretien des sentiers.
- ✓ Soutenir l'office de tourisme Ardèche Hermitage dans le cadre d'un contrat d'objectif pluriannuel : mise en place d'un schéma d'accueil et de diffusion de l'information touristique.
- ✓ Soutenir à long terme l'Ardéchoise dans un cadre conventionnel renouvelé.
- ✓ Soutenir les manifestations sportives.

**Besoin en financement
1 196 983 €
hors taxe de séjour**

ARCHE Agglo, en action ¹⁵ Aménagement et développement local



Ce que nous faisons aujourd'hui....

Habitat

- ✓ Accompagner la rénovation thermique des logements : guichet unique Rénovation et Mon accompagnateur Rénov', aides à la pierre pour les ménages en fonction de leur revenus, aides au changement de chauffage bois, aides à la rénovation globale.
- ✓ Soutenir la production de logements à loyer abordable par des aides financières et/ou des garanties d'emprunts à destination des bailleurs sociaux.
- ✓ Piloter les actions portées dans le Programme Local de l'Habitat (foncier, seniors, étude urbaine).
- ✓ Soutenir financièrement les communes dans la mise à jour de leur document d'urbanisme.
- ✓ Gérer l'aire d'accueil des gens du voyage à Tournon sur Rhône.

**Besoin en financement
266 245 €**

Application du droit du sol

- ✓ Instruire, pour le compte des communes, les actes liés au droit du sol.
- ✓ Conseiller les habitants et les communes dans le cadre de permanences décentralisées
- ✓ Accompagner la dématérialisation des dépôts

**Besoin en financement
74 519 €**

Conseil des Maires du 29/02/24
CA n° 2018/2024



ARCHE Agglo, en action ¹⁶ Aménagement et développement local

Ce que nous faisons aujourd'hui....

Développement local et politiques contractuelles

- ✓ Reconvertir la friche industrielle à ITDT à Tournon sur Rhône en EcoQuartier : projet porté par la commune et auquel ARCHE Agglo participe activement.
- ✓ Piloter et animer les dispositifs de développement proposés par l'Etat Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et Programme Petite Ville de Demain (PVD).
- ✓ Financer le déploiement de la fibre optique à la maison sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Favoriser la participation citoyenne à travers le Conseil de Développement.
- ✓ Porter le programme LEADER Ardèche en partenariat avec 16 collectivités ardéchoises : ce programme de développement et de coopération en ruralité a pour vocation de revitaliser les territoires en s'appuyant sur la coopération et l'innovation.

**Besoin en financement
249 863 €**

Transport

- ✓ Transporter quotidiennement 3 200 scolaires.
- ✓ Gérer une offre de transport urbain en centralité.
- ✓ Favoriser les déplacements quotidiens à vélo : desserte du collège de Mercuroil-Veunes, aménagement entrée sud de Saint-Jean de Muzols, étude de faisabilité vélo route voie verte Herbasse, déploiement d'un schéma de signalétique et de jalonnement sur le Secteur St Félicien/St Victor, soutien à l'acquisition de Vélo à Assistance électrique.
- ✓ Proposer des lignes de transports collectifs des zones rurales vers la centralité (ligne fixe et/ou transport à la demande).

Besoin en financement
1 333 656 €
hors produit du versement mobilité

Economie & emploi (hors budget ZA)

- ✓ Soutenir les structures d'accompagnement à la création et au développement d'activités économiques.
- ✓ Soutenir financièrement l'investissement : TPE avec point de vente, artisanat, et l'adaptation des aides à l'immobilier d'Entreprise des départements.
- ✓ Soutenir l'économie de proximité : animation des tiers lieux économiques ARCHI'Made, poursuite des dispositifs d'accompagnement individuel et collectif sur le volet digital et environnemental, accompagnement des centralités et centre-bourgs sur la redynamisation de leur centre ville, bourg et village.
- ✓ Accompagner les entreprises sur le volet environnemental en collaboration avec les organismes consulaires : gestion des déchets, de l'eau, éco-conception, usage du numérique.
- ✓ Faciliter la mise en relation entre les demandeurs d'emplois et les entreprises : job dating, forum des Métiers, Forum de l'emploi (« un job en local », « pilote ton job »; « du stade vers l'emploi, « job et culture »).
- ✓ S'adapter aux nouveaux enjeux : raréfaction du foncier, économie circulaire, emploi.
- ✓ Entretien des voiries et infrastructures des zones d'activités.

Besoin en financement
754 246 €

Pole technique / gestion du patrimoine / espace aquatique Linaë

- ✓ Développer et piloter une organisation adaptée aux besoins futurs de l'agglo :
 - suivi de grands travaux (médiathèques, Champos 2025, rénovation des déchèteries, implantation des services techniques, accueil de loisirs...).
 - compétences techniques en matière de VRD (développement ZA Champagne, Champos 2025, programme des mobilités douces).
- ✓ Entretien le Domaine du Lac de Champos.
- ✓ Apporter un appui technique aux communes.
- ✓ Suivre et entretenir 57 bâtiments.
- ✓ Espace aquatique Linaë : suivre le délégataire sur le volet technique.

Besoin en financement
2 158 720 €

Des fonctions supports à l'appui des services opérationnels

Administration générale : assurer au quotidien le bon fonctionnement de l'agglo

Ce que nous faisons aujourd'hui....

- ✓ Piloter les ressources humaines (303 salariés permanents) :
 - Piloter et animer le dialogue social.
 - Assurer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.
 - Organiser et piloter les recrutements.
 - Piloter le plan de formation.
 - Gérer un plan de formation mutualisé avec les communes (11 actions, 165 agents communaux).
 - Coordonner et animer une politique de sensibilisation de sécurité au travail.
 - Gérer les carrières et les paies des agents.

- ✓ Piloter les finances :
 - Elaborer le budget et veiller à sa bonne exécution.
 - Maitriser et piloter la chaine comptable.
 - Gérer de la dette.
 - Piloter la prospective financière et fiscale.

- ✓ Le système d'information :
 - Assurer le bon fonctionnement de l'ensemble du parc informatique.
 - Déployer des outils permettant une optimisation de nos différents outils.
 - Maintenir et piloter l'ensemble des liaisons inter-site et au delà (télétravail).
 - Piloter et développer un SIG.

Des fonctions supports à l'appui des services opérationnels

Administration générale : assurer au quotidien le bon fonctionnement de l'agglo

Ce que nous faisons aujourd'hui....

- ✓ La communication :
 - Concevoir des documents (magazine communautaire « la 41 », Ah le Mag, flyers, dépliants, affiches, programmes...).
 - Coordonner et piloter les relations avec la presse.
 - Animer la communication via les réseaux sociaux.

- ✓ La commande publique (service commun avec les communes de Tournon-sur-Rhône et Saint-Donat-sur-l'Herbasse) :
 - Assister et conseiller les directions opérationnelles.
 - Gérer les procédures de consultation liées aux marchés publics et autres contrats publics.
 - Assurer l'adaptation et le suivi de l'exécution des marchés publics et autres contrats.
 - Participer à la gestion des contentieux en lien avec les conseils extérieurs.
 - Assurer une veille juridique et prospective.

**Besoin en financement
2 961 027 €**

Une péréquation locale et nationale de nos ressources

FNGIR (péréquation nationale)	2 166 732 €	Idem 2023
Attribution de compensation (péréquation locale)	8 450 000 €	Idem 2023
FPIC / TGEMAPI (péréquation nationale)	23 910 €	idem 2023
Dotation de Solidarité Communautaire (péréquation locale)	600 000 €	Idem 2023

**Besoin en financement
11 240 642 €**

Une fiscalité à taux constants adaptée à sa politique

THRS	550 000 €	Bases prévisionnelles 2024
TFPB locaux habitation & industriels	1 354 000 €	Bases 2023 + 3,9 % (revalorisation Loi de Finances 2024)
TFPB locaux professionnels	175 000 €	Revalorisation physique à 0,5 %
TFNB	59 000 €	Bases 2023 + 3,9 % (revalorisation Loi de Finances 2024)
CFE industrie	4 185 000 €	Bases 2023 + 3,9 % (revalorisation Loi de Finances 2024)
CFE locaux pro & commerciaux	2 034 000 €	Revalorisation physique à 0,5 %
CFE bases minimum	695 000 €	Revalorisation de 2,5 %
Fraction de TVA nationale	7 808 000 €	Produit 2023 + 4,5 % (cf Loi de Finance pour 2024)
IFER	1 094 000 €	Produit 2023 + variation 22/23 soit 3 %
CVAE	4 117 000 €	Revalorisation de 5 %
TASCOM	504 000 €	Produit 2023 + variation 22/23 soit 9 %
Taxe GEMAPI	1 911 000 €	Produit 2023
TEOM	7 462 000 €	Bases 2023 + 3,9 % (revalorisation Loi de Finances 2024)
Redevance OM	90 000 €	Produit 2023
Dotations et allocations de compensation de l'Etat	5 626 578 €	Produit 2023
Versement mobilité	1 932 000 €	Moyenne des 5 derniers mois de 2023 au taux actuel
Taxe de séjour	300 000 €	Proposition du service

Ressources brutes

39 896 578 €

Ressources CA 2023 + 4,21 %

Capacité de financement à périmètre d'action constant

Ce que nous faisons aujourd'hui....

Environnement, préservation des milieux, transition écologique	- 8 907 584 €
Services à la population, solidarité, mieux vivre sur le territoire	- 3 108 097 €
L'accueil du jeune enfant	- 2 327 316 €
Aménagement et développement local	- 3 841 871 €
Des fonctions supports à l'appui des services opérationnels	- 5 119 747 €
Assainissement non collectif	- 122 082 €
Une péréquation locale et nationale	- 11 240 642 €
Une fiscalité à taux constants adaptée à sa politique	39 896 578 €
Capacité de financement à périmètre d'action constant	5 229 239 €

Orientation n°1 : des équipements et des services à proximité

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°3 :

Déployer des tiers lieux et des services pour soutenir et encourager la création d'activités économiques sur le territoire.

Nature : location et aménagement de locaux

Montant : 30 000 €

Fiche action n°4 :

Privilégier le slow tourisme autour des activités de pleine nature

Nature : soutien aux manifestations sportives répondant à cet objectif

Montant : 15 000 €



Horizon, année 1

Orientation n°2 : des politiques écologiques pour préserver les ressources du territoire

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°6 :

Développer et structurer une filière de gestion et de valorisation des biodéchets.

Nature : poste de chargé de mission « valorisation des biodéchets »

Montant : 43 000 €

Fiche action n°8 :

Devenir un territoire résilient face aux risques naturels (gestion des crues et ruissellement).

Nature : poste de chargé de mission GEPU & études diverses

Montant : 67 000 €



Horizon, année 1

Orientation n°2 : des politiques écologiques pour préserver les ressources du territoire

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°11 :

Faciliter le parcours des usagers des transports collectifs.

Nature : déploiement et gestion de la billettique intégrée

Montant : 75 000 €

Fiche action n°13 :

Renforcement de l'offre de transport collectif par des lignes de TAD.

Nature : poste de chargé de mission « gestionnaire de réseaux » & TAD vallée de l'Herbasse -> vallée du Rhône

Montant : 59 000 €

Fiche action n°14 :

Concilier efficacité et sobriété foncière et immobilière pour l'habitat et l'économie

Nature : étude de gisement en collaboration avec EPORA

Montant : 35 000 €



Horizon, année 1

Orientation n°3 : un territoire qui ose et qui innove

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°16 :

Favoriser l'autopartage par le déploiement d'une offre de co-voiturage

Nature : déploiement, gestion de l'application et prise en charge par ARCHE Agglo de la part du co-voituré

Montant : 34 500 €

Fiche action n°18 :

Promouvoir un projet alimentaire territorial

Nature : suivi scientifique des expériences d'hydrogéologie régénérative

Montant : 4 000 €

Fiche action n°19 :

ARCHE Agglo, une marque employeur attractive

Nature : politique salariale

Montant : 121 000 €



Orientation n°4 : la diversité et la solidarité comme ciments

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°22 :

Favoriser la participation citoyenne à travers le conseil de développement

Nature : accueil d'un stagiaire en développement local

Montant : 7 000 €



Orientation n°5 : le bien vivre et le sentiment d'appartenance partagés

Ce que nous ferons demain....

Fiche action n°24 :

Accompagner le bien vieillir

Nature : déployer les actions en faveur des personnes âgées dans la vallée de l'Herbasse

Montant : 20 000 €

Fiche action n°26 :

ARCHE Agglo, un territoire 100 % EAC

Nature : programme culturel à destination des établissements d'accueil des jeunes enfants

Montant : 35 000 €

Fiche action n°28 :

Animer un réseau d'acteurs de la « parentalité »

Nature : un poste d'animation à 1/2 temps & actions diverses

Montant : 26 000 €



Besoin en financement

Ce que nous ferons demain....

FA n°3 : déployer des tiers lieux et des services pour soutenir et encourager la création d'activités économiques sur le territoire	30 000 €
FA n°4 : privilégier le slow tourisme autour des activités de pleine nature	15 000 €
FA n°6 : développer et structurer une filière de gestion et de valorisation des biodéchets.	43 000 €
FA n°8 : devenir un territoire résilient face aux risques naturels (gestion des crues et ruissellement).	67 000 €
FA n°11 : faciliter le parcours des usagers des transports collectifs.	75 000 €
FA n°13 : renforcement de l'offre de transport collectif par des lignes de TAD.	59 000 €
FA n°14 : concilier efficacité et sobriété foncière et immobilière pour l'habitat et l'économie	35 000 €
FA n°16 : favoriser l'autopartage par le déploiement d'une offre de co-voiturage	34 500 €
FA n°18 : promouvoir un projet alimentaire territorial	4 000 €
FA n°19 : ARCHE Agglo, une marque employeur attractive	121 000 €
FA n°22 : favoriser la participation citoyenne à travers le conseil de développement	7 000 €
FA n°24 : accompagner le bien vieillir	20 000 €
FA n°26 : ARCHE Agglo, un territoire 100 % EAC	35 000 €
FA n°28 : animer un réseau d'acteurs de la « parentalité »	26 000 €
Horizon, année 1 Besoin en financement	571 500 €

Mise en perspective de la capacité d'autofinancement prévisionnelle

Objectif de capacité de financement

Environnement, préservation des milieux, transition écologique	- 8 907 584 €
Services à la population, solidarité, mieux vivre sur le territoire	- 3 108 097 €
L'accueil du jeune enfant	- 2 327 316 €
Aménagement et développement local	- 3 841 871 €
Des fonctions supports à l'appui des services opérationnels	- 5 119 747 €
Assainissement non collectif	- 122 082 €
Une péréquation locale et nationale	- 11 240 642 €
Une fiscalité à taux constants adaptée à sa politique	39 896 578 €
Horizon, année 1	-571 500 €
Capacité de financement à périmètre d'action constant	4 657 739 €

Objectif de capacité de financement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 (*)	2022 (**)	CA 2023 résultats provisoires	Objectif 2024
CAF brute	2 253 K€	2 672 K€	3 876 K€	4 054 K€	4 021 K€	6 762 K€	7 221 K€	4 657 K€
K des emprunts	1 633 K€	1 556 K€	1 575 K€	1 693 K€	1 724 K€	1 715 K€	1 764 K€	1 622 K€
CAF nette	620 K€	1 116 K€	2 301 K€	2 361 K€	2 297 K€	5 047 K€	5 457 K€	3 035 K€

(*) hors recette exceptionnelle fond "covid" : 1 117 182 €

(**) hors recette exceptionnelle fond "covid" : 624 626 € et hors cession Maison des Vins : 320 000 €

Investissement 2024 : besoin en financement

Le besoin en financement (dépenses d'investissement – subventions)
est estimé à 13,80 M€, RAR 2023 inclus.

Equipements	4 059 K€	29,49 %
GEMAPI	2 492 K€	18,07 %
Patrimoine communautaire	1 312 K€	9,51 %
Déchets	969 K€	7,03 %
GEPU	948 K€	6,87 %
Soutien aux communes	817 K€	5,92 %
Economie hors ZA	803 K€	5,82 %
Transport	797 K€	5,78 %
Politique habitat	700 K€	5,07 %
Domaine de Champos	458 K€	3,32 %
Environnement	301 K€	2,18 %
Liaisons douces / sentiers	138 K€	1,00 %
Total opérations réelles	13 795 K€	

E

Investissement 2024 : besoin en financement

38

Détail

OP 1047 : ALSH Les goules	415 K€
OP 1051 : Maison France Service	-2 K€
OP 1065 : collèges	1 030 K€
OP 1070 : médiathèques	226 K€
OP 1074 : accueil de loisirs VDI	5 K€
OP 1076 : pôle technique	235 K€
Espace aquatique Linaë	75 K€
OP 1078 : fibre	1 717 K€
OP 109 : ITDT	358 K€
Equipements	4 059 K€

OP 1012 : service rivière - divers	28 K€
OP 1013 : BV Bouterne	85 K€
OP 1016 : la Veune	1 208 K€
OP 1017 : le Torras	92 K€
OP 1021 : petits affluents du Rhône	196 K€
OP 1024 : restau. géomorpho	17 K€
OP 1027 : stations mesures debits	15 K€
OP 1035 : SMBVD	114 K€
OP 1036 : ruissel. & réduction de la vulnérabilité	3 K€
OP 1037 : étude de danger & entretien ouvrage	151 K€
OP 1068 : plan de gestion ZH	23 K€
OP 1069 : Rionne	81 K€
OP 1080 : Dégâts d'orages	480 K€
GEMAPI	2 492 K€

Investissement 2024 : besoin en financement

Détail

Assainissement non collectif	27 K€
OP 1001 : pôles admi & tech	455 K€
OP 1002 : matériel info. & tél	397 K€
OP1041 : petite enfance	43 K€
OP 1048 : mat. div, pôle service à la pop.	22 K€
OP 1045 : bâtiments crèche	9 K€
OP 1050 : services techniques	10 K€
OP 1063 : achat de véhicules	248 K€
OP 1064 : entretien patrimoine communautaire (bât solidarité)	101 K€
Patrimoine communautaire	1 312 K€

OP 1030 : déchets	408 K€
OP 1034 : déchèterie	561 K€
Déchets	969 K€

OP 1077 : GEPU	948 K€
GEPU	948 K€

OP 1006 : fonds de concours	817 K€
Soutien aux communes	817 K€

OP 100 : aménagement voirie	409 K€
OP 121 : entretien patrimoine économique	37 K€
OP 111 : aides économiques	357 K€
Economie hors ZA	803 K€

Investissement 2024 : besoin en financement

4

Détail

OP 800 : SC TSR/Pdl	40 K€
OP 801 : SC Vion-SJM	220 K€
OP 802 : SC Tain-St Donat	260 K€
OP 803 : SC St Félicien-St Victor	23 K€
OP 804 : équipements	225 K€
OP 805 : stationnement	30 K€
Transport	797 K€

OP 1073 : PPI Domaine de Champos	377 K€
Camping du Domaine du Lac de Champos	61 K€
OP PH 71 : Domaine de Champos	21 K€
Domaine de Champos	458 K€

OP1060 : AAGDV	97 K€
OP 1003 : habitat / logement	603 K€
Politique habitat	700 K€

OP 1010 : milieux alluviaux du Rhône	-12 K€
OP 1067 : ENS La Roselière	1 K€
OP 1022 : ENS	29 K€
OP 1031 : ENS Pierre Aiguille	54 K€
OP 1032 : ENS étang du Mouchet	16 K€
OP 1079 : solarisation	213 K€
Environnement	301 K€

OP 116 : liaisons douces / ViaRhôna	52 K€
OP 117 : sentiers	87 K€
Liaisons douces / sentiers	138 K€

Investissement : mise en perspective avec les objectifs du PPI de juin 2023

Extrait du PPI

	Prospective 2023	Prospective 2024	Total année 1&2
Dépenses d'équipement	19 371 K€	11 220 K€	30 591 K€
Subvention	6 599 K€	2 382 K€	8 981 K€
Besoin en financement hors FCTVA	12 772 K€	8 838 K€	21 610 K€

Exécution

	CA 2023	BP 2024	Total année 1&2
Dépenses d'équipement	10 367 K€	19 486 K€	29 853 K€
Subvention	2 158 K€	5 691 K€	7 849 K€
Besoin en financement hors FCTVA	8 209 K€	13 795 K€	22 004 K€

Différence = + 394 K€, en cela compris les investissements GEPU non intégrés à la PPI

La mise en place lors du vote du budget 2024 des AP/CP permettra une gestion annualisée des crédits d'investissement afin de mieux correspondre avec la prospective pluriannuelle



AEP / assainissement Focus 2023

	Budget 2023	Résultats provisoires 2023	Taux d'exécution
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	5 252 229 €	4 416 649 €	84,09 %
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	5 726 670 €	5 340 079 €	93,25 %
Capacité d'autofinancement brute	474 441 €	923 430 €	
% / RRF	8,28 %	17,29 %	

La CAF brute est en très nette progression par rapport à la prévision budgétaire avec une augmentation de **448 989 €**, soit + 94,64 %.

Ce résultat provisoire en très forte hausse par rapport à la prévision initiale s'explique par une prévision budgétaire surévaluée en dépense.

AEP / assainissement Exploitation 2024

	AEP	Assainissement
Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	2 157 K€	2 806 K€
Recettes réelles d'exploitation (RRF)	2 198 K€	3 854 K€
Capacité d'autofinancement brute	41 K€	1 048 K€

Assainissement

Equipements (RAR inclus) : besoin en financement

Opération : divers	50 412,93 €
Opération : Tournon divers - 401	106 150,39 €
Opération : Chanos Curson - 402	1 410,00 €
Opération : Mercuriol-Veauce - 403	4 600,00 €
Opération : matériel - 405	98 830,50 €
Opération : Saint-Donat - 408	150 805,96 €
Opération : Arlebosc - 409	5 750,00 €
Opération : Tournon réhab ouvrage - 413	70 000,00 €
Opération : Vion - 414	35 000,00 €
Opération : Vaudevant - 415	-74 490,29 €
Opération : Saint Jean de Muzols - 416	7 592,50 €
Opération : Gervans - 417	83 000,00 €
Opération : Arthémonay - 421	15 000,00 €
Opération : La Roche de Glun - 407	88 600,00 €
Opération : Chantemerle - 422	40 000,00 €
Opération : Colombier le Vieux - 423	377 260,00 €
Opération : Colombier le Jeune - 424	31 812,75 €
Opération : Montchenu - 425	15 000,00 €
Opération : Saint-Barthélemy le Plain - 426	55 000,00 €
Opération : Etables - 427	26 742,00 €
Opération : Saint-Victor - 428	71 000,00 €
Opération : Chavannes - 429	20 000,00 €
Opération : Lemps - 441	32 880,17 €
Opération : Bren - 431	60,00 €

Opération : Bathernay - 435	126 825,00 €
Opération : Sécheras - 432	23 437,68 €
Opération : STEP Champos - 433	5 000,00 €
Opération : Boucieu le Roi - 436	25 000,00 €
Opération : Cheminas - 438	15 000,00 €
Opération : Margès - 442	137 200,00 €
Opération : Plats - 501	-90 877,10 €
Opération : Serves - 503	-20 000,00 €
Opération : Saint-Félicien - 504	53 231,00 €
Opération : Tain/Mercuriol - 506	238 915,60 €
Opération : STEP Tain - 510	-6 573,00 €
Opération : Pailhars - 512	15 000,00 €

Total, opérations réelles	1 834 576,09 €
----------------------------------	-----------------------

AEP

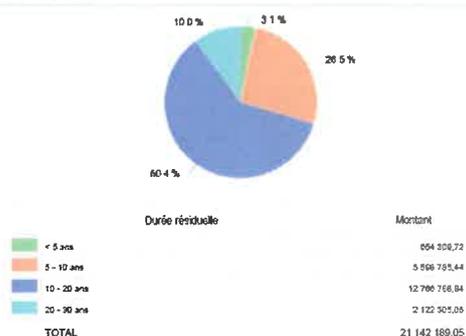
Equipements (RAR inclus) : besoin en financement

Opération 601 : Tournon	478 777,65 €
Opération 602 : Pailharès	27 584,00 €
Opération 603 : Matériels	71 100,00 €
Opération 701 : Tain l'Hermitage	52 847,27 €
Opération 702 : Mauves	261 040,21 €
Total, opérations réelles	891 349,13 €

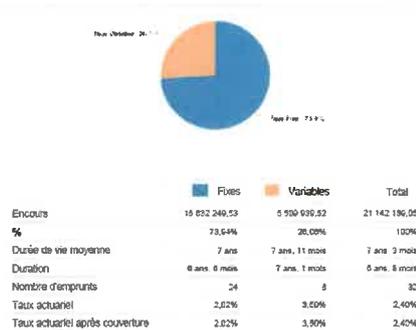
Structuration de la dette hors budget AEP & assainissement

	01/01/2019	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024
Encours	23 614 643,83 €	27 964 222,61 €	26 552 838,04 €	23 783 535,19 €	23 094 188,91 €	21 142 189,05 €
Durée de vie moyenne	7 ans, 9 mois	7 ans	6 ans, 9 mois	6 ans, 6 mois	7 ans, 7 mois	7 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	40	42	39	37	37	32
Taux moyen	2,02 %	1,74%	1,69 %	1,71 %	2,52 %	2,52 %

Répartition par durée résiduelle

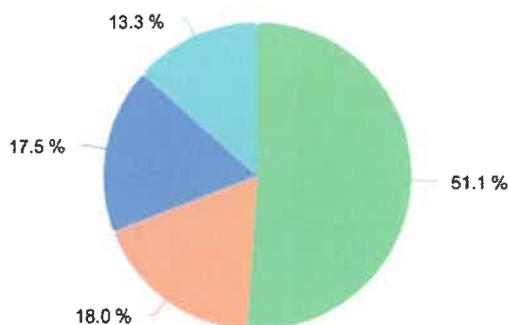


Types de Taux



Répartition de la dette par budget hors budget AEP & assainissement

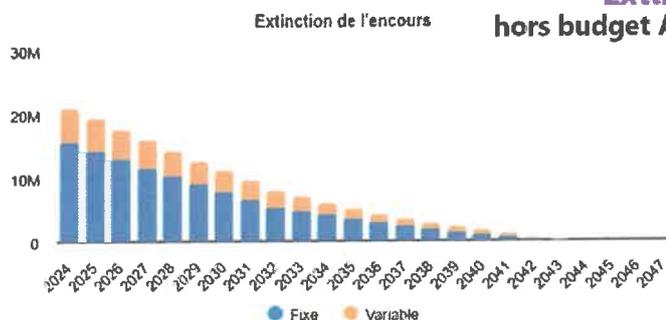
Budgets



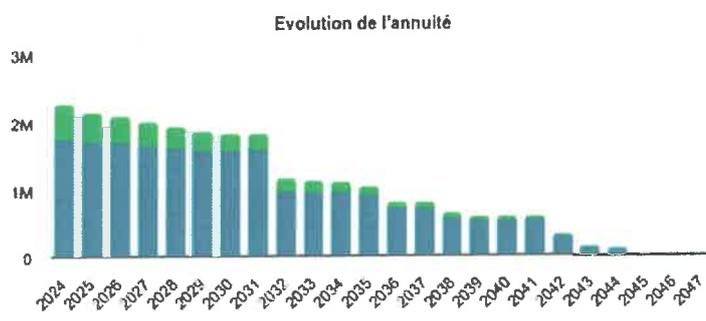
Budget	%	Montant
Budget général	51,13	10 809 672,81
Centre Aquatique	18,04	3 814 757,47
Budget Développement Economique	17,54	3 708 795,22
ZONES ACTIVITES	13,29	2 808 663,55
TOTAL		21 142 189,05

Extinction de la dette hors budget AEP & assainissement

Evolution de l'encours



Evolution de l'annuité

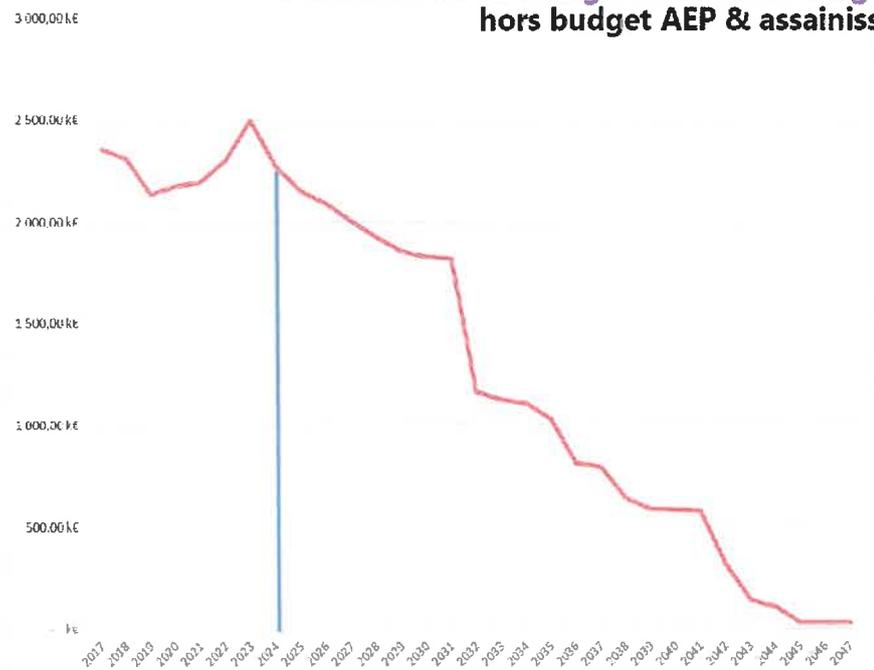


2017	2 358,17 k€
2018	2 310,33 k€
2019	2 133,09 k€
2020	2 175,32 k€
2021	2 193,89 k€
2022	2 298,99 k€
2023	2 495,22 k€
2024	2 271,30 k€
2025	2 147,74 k€
2026	2 086,53 k€
2027	2 003,81 k€
2028	1 924,36 k€
2029	1 855,78 k€
2030	1 828,53 k€
2031	1 818,97 k€
2032	1 165,47 k€
2033	1 123,85 k€
2034	1 108,03 k€
2035	1 029,77 k€
2036	811,83 k€
2037	795,15 k€
2038	640,04 k€
2039	586,35 k€
2040	584,07 k€
2041	581,70 k€
2042	316,37 k€
2043	141,84 k€
2044	108,51 k€
2045	30,26 k€
2046	30,26 k€
2047	30,26 k€



Conseil des Maires du 29/02/24
CA du 20/03/2024

Evolution de la charge de la dette long terme hors budget AEP & assainissement



Encours = capital restant du
au 01/01/2024 sans outil de
préfinancement

Les ratios de la dette hors budget AEP & assainissement

Taux d'endettement Arche Agglo (encours/recettes réelles de fonctionnement CA 2023 provisoire) = **41,32 %**

Moyenne des communautés d'agglomération (source DGFIP, rapport « les collectivités locales en chiffre – 2023 » données 2022) **73,2 %**

Encours de la dette par habitant Arche Agglo = **358 €**

Moyenne des communautés d'agglomération (source DGFIP, rapport « les collectivités locales en chiffre – 2023 » données 2022) **379 €**

Capacité de désendettement (encours/CAF brute CA 2023 provisoire) **2,9 ans**

Le seuil critique se situe entre 10 et 12 ans

Tableau des effectifs d'ARCHE agglo, objectifs

Situation au 31/12/2023		EN ETP
Emplois permanents		246,36
Emplois non permanents		3,7
Contrats de projet		9
Contrat de droit privé		12,6
		271,66



Situation au 31/12/2024		EN ETP
Emplois permanents		250,86
Emplois non permanents		5,8
Contrats de projet		12
Contrat de droit privé		13,6
		282,26



Variation		
Emplois permanents		4,5
Emplois non permanents		2,1
Contrats de projet		3
Contrat de droit privé		1
		10,6



Le rapport entre la masse salariale (hors AEP/assainissement) et l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sera de l'ordre de **27,43 %**, (26,56 % sur la base des éléments du CA 2023 provisoire)

Moyenne des communautés d'agglomération (source DGFIP, rapport « les collectivités locales en chiffre – 2023 » données 2022) = **39,3 %**

8 stagiaires
11 alternants

Mouvements		
Chargé d'opération « transport »		1
Technicien GEPU		1
Service technique (électricien)		1
Responsable déchetterie		1
Chargé de mission « Parentalité »		0,5
Chargé de mission « biodéchets »		1
Chargé de mission Leader		2
Agent technique « rivière », renfort		1
Assistante administrative « pôle solidarité »		0,6
Chargé d'opération « entretien ZA »		0,5
Assistante administrative « AEP/assainissement »		1
		10,6

Considérant la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
Considérant l'avis du bureau et du Conseil des Maires du 29 février 2024 ;

Le Conseil d'Agglomération PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

EAU - ASSAINISSEMENT

Rapporteur Pascal CLAUDEL

2024-123 - Modification d'un délégué au Syndicat des Eaux Cance-Doux

ARCHE Agglo est compétente en matière d'eau et d'assainissement. Elle s'est substituée aux communes de Arlebosc, Boucieu-le-Roi, Bozas, Cheminas, Colombier-le-Vieux, Colombier-le-Jeune, Etables, Lemps, St-Barthélémy-le-Plain, St-Félicien, St-Jean-de-Muzols, St-Victor, Sècheras, Vion, Vaudevant pour la compétence eau au sein du Syndicat des eaux Cance-Doux.

Vu les articles 5216-7 et L5711-1 à 5711-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2020-356 du 2 septembre 2020 désignant 30 délégués ARCHE Agglo pour siéger au Comité syndical du Syndicat Cance-Doux ;

Vu la délibération n° 2020-433 du 23 septembre 2020 modifiant le délégué issu du Conseil municipal de St-Jean-de-Muzols au Comité syndical Cance-Doux ;

Vu la délibération n° 2023-075 du 1^{er} février 2023 modifiant un délégué issu du Conseil municipal d'Etables ;

Considérant la délibération n° 2024-006 du 17 février 2024 du Conseil municipal de St-Victor sollicitant le remplacement de M. Axel CABLE par M. Sylvain BOSCH pour le siège de délégué au sein du Syndicat Cance-Doux ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- DESIGNER M. Sylvain BOSCH pour siéger au Comité syndical du Syndicat des Eaux Cance-Doux en remplacement de M. Axel CABLE.

HABITAT

Rapporteur Yann EYSSAUTIER

2024-124 - Modification du règlement d'aides à la rénovation de logements

Vu la délibération n°2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2019 339 du 17 septembre 2019 approuvant les régimes d'aides et les dispositifs de l'habitat privé ;

Vu la délibération n°2019-422 du 13 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides liées aux dispositifs PIG et OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2020-652 du 16 décembre 2020 validant la candidature à l'AMI du SPPEH et l'organisation pour la mise en œuvre ;

Vu la délibération n°2021-033 du 3 février 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) et le programme d'actions associé ;

Vu la délibération n°2022-063 du 9 février 2022 modifiant le règlement d'aide à la rénovation de logement ;

Considérant que l'évolution des critères de l'ANAH et la fin du dispositif de bonus de la Région sont l'occasion d'adapter les modalités du règlement d'aides à la rénovation de l'Agglo sur deux évolutions principales à savoir :

Mon Accompagnateur Rénov' :

Les ménages pouvant désormais se faire accompagner par l'Accompagnateur Rénov' (MAR) de leur choix, il est proposé de supprimer la condition d'un accompagnement par l'agglo prévu dans le règlement pour l'éligibilité à certaines aides. Un accompagnement MAR reste nécessaire pour prétendre aux aides d'ARCHE Agglo.

En revanche, en secteurs OPAH-RU, le lien avec les propriétaires étant une condition indispensable à l'animation du dispositif, il est proposé de conditionner l'engagement des aides Agglo à une présentation préalable des projets à l'animateur en charge de l'OPAH-RU.

En revanche, le lien avec les propriétaires étant une condition indispensable à l'animation de l'OPAH-RU, il est proposé de conditionner l'engagement des aides Agglo en OPAH-RU par une présentation préalable des projets à l'animateur OPAH de l'agglo.

Suppression du bonus de performance énergétique de la Région : La Région ne prolonge pas son aide à la rénovation thermique. Il est proposé de supprimer cette aide du règlement de l'agglo.

Par ailleurs, concernant l'aide Agglo de 500€ versée si le projet permet un gain énergétique de 50%, il est proposé d'adopter le critère des sauts de classe comme l'ANAH. Cette aide de 500€ sera versée sous réserve d'un saut de 3 classes énergétiques.

Considérant que la modification des critères d'aides se fera à budget constant.

Considérant le projet de règlement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides à la rénovation ci-annexé ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2024-125 - Modification du règlement d'aides à la rénovation des façades

Vu la délibération n°2019-032 du 6 février 2019 approuvant le Programme Local de l'Habitat ;

Vu la délibération n°2019 339 du 17 septembre 2019 approuvant les régimes d'aides et les dispositifs de l'habitat privé ;

Vu la délibération n°2019-422 du 13 novembre 2019 approuvant le règlement d'aides liées aux dispositifs PIG et OPAH-RU,

Vu la convention 2020-2025 n°007PRO021 de mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain sur les communes de Tournon-sur-Rhône, Tain-l'Hermitage et Saint-Félicien

Vu la délibération n°2021-118 du 24 mars 2021 approuvant la modification du règlement d'aides lié aux dispositifs d'amélioration de l'habitat,

Vu la délibération de l'ANAH n°2020-25 du 17 juin 2019 relative au cadre d'expérimentation en faveur de la redynamisation des centres-villes ;

Vu la délibération n° 2022-064 du 9 février 2022 approuvant l'instauration d'un régime d'aides à la rénovation des façades et la signature d'un avenant à la convention OPAH-RU 2020-2025 ;

Considérant qu'ARCHE Agglo avait mis en place une aide à la rénovation des façades en secteur OPAH-RU adossée aux aides expérimentales de l'ANAH. Pour mémoire, deux possibilités de financement avaient été définies en lien avec les aides communales :

- ✓ soit aides commune et ANAH
- ✓ soit aides commune et Agglo

Considérant que l'ANAH ne prolonge pas son aide aux façades mais que sur les deux années d'expérimentation, l'aide de l'ANAH n'a été versée pour aucun dossier, les critères étant trop limitatifs ;

Considérant que le cofinancement Commune/Agglo a permis d'aider 12 dossiers pour un montant global de 24 000€ en 2 ans.

Considérant qu'au vu de la dynamique en cours, il est proposé de prolonger le régime d'aides à la rénovation des façades jusqu'à la fin de l'OPAH-RU soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que le règlement des communes n'a pas nécessité d'être modifié s'ils ne mentionnent pas de date de fin.

Considérant le règlement pour les aides à la rénovation des façades ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides à la rénovation de façades ci-annexé prolongeant ce régime d'aides jusqu'au 31 décembre 2024 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2024-126 - Extension de la garantie d'emprunt aux structures MOI (maîtrise d'ouvrage et d'insertion) – Modification du règlement

*L'agglomération a validé la mise en œuvre de la garantie d'emprunt pour les bailleurs sociaux le 6 avril 2022. L'objectif étant de **faciliter la sortie des opérations** en participant à la garantie des emprunts des bailleurs sociaux à la **même hauteur que les communes**.*

Côté drômois, les communes se retrouvaient seules garantes par le choix du CD26 de ne pas garantir les emprunts dans les communautés d'agglomération.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles L.2252-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2022-211 du 6 avril 2022 approuvant l'instauration de la garantie d'emprunt pour les projets des bailleurs sociaux et le règlement d'aide ;

Considérant que les structures de Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion (MOI) sont des organismes associatifs agréés et contrôlés par l'État. Sur ARCHE Agglo, 2 structures sont actives sur le territoire : SOLIHA et d'Habitat et Humanisme.

Considérant que les structures MOI ne sont pas prévues dans le règlement actuel car elles peuvent bénéficier d'une possibilité de garantie gratuite par la CGLLS (Caisse de garantie du logement locatif social). Toutefois, cette garantie est compliquée et chronophage à activer pour des opérations souvent complexes et de taille réduite.

Considérant que ces organismes permettent de réaliser de petites opérations avec des logements très accessibles et en centralités des communes, ce qui correspond au PLH, il paraît important de favoriser ces sorties d'opération sur le territoire de l'agglo.

Considérant la proposition d'étendre la possibilité, de modifier le règlement d'aides aux bailleurs sociaux et de garantir les prêts des structures MOI auprès de la Caisse des Dépôts sur les mêmes critères que les bailleurs sociaux classiques à savoir :

- ✓ Les communes co-garantissent le prêt
- ✓ L'agglo garantit sous réserve que la commune co-garantisse à la même hauteur (et max 50%)

Considérant le projet de règlement ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la modification du règlement d'aides aux bailleurs sociaux ci-annexé étendant cette garantie aux structures de Maîtrise d'Ouvrage et d'Insertion ;
- AUTORISE le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

2024-127 - Observatoire de l'habitat - Avenant n° 5 à la convention avec l'ADIL pour 2024

L'Observatoire de l'habitat en Drôme-Ardèche permet de missionner l'Adil 26 sur des travaux liés à l'habitat et au logement en lien avec les thématiques inscrites dans le PLH. Le financement de cet observatoire est assuré par les Départements de la Drôme et de l'Ardèche et par les EPCI adhérents. En mai 2019, ARCHE Agglo a signé une convention de participation reconductible chaque année par voie d'avenant.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2019-032 du Conseil d'Agglomération du 6 février 2019 approuvant le PLH ;

Vu la délibération n° 2019-171 du Conseil d'Agglomération du 15 mai 2019 approuvant la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2020-453 du Conseil d'Agglomération du 23 septembre 2020 approuvant l'avenant n° 1 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2021-167 du Conseil d'Agglomération du 14 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention pour la participation à l'observatoire de l'habitat de l'ADIL ;

Vu la délibération n° 2022-214 du 6 avril 2022 approuvant l'avenant n° 3 à la convention pour l'observatoire de l'Habitat avec l'ADIL 26 ;

Vu la loi Climat et résilience du 22 août 2022 rendant obligatoire la mise en place d'un observatoire de l'habitat et du foncier ;

Vu la délibération n° 2023-229 du 5 avril 2023 approuvant l'avenant n° 4 à la convention pour l'observatoire de l'Habitat avec l'ADIL 26.

Considérant la proposition d'avenant n° 5 à la convention de partenariat avec l'ADIL de la Drôme pour 2024 avec pour objet :

- ✓ de reconduire le partenariat pour l'année 2024
- ✓ d'actualiser le montant de la participation d'ARCHE agglo sur la base des modalités adoptées par le Conseil d'administration de l'ADIL du 15 décembre 2021 (croissance démographique et évolution de l'indice des prix à la consommation). Ceci conduit à une réévaluation de la participation financière d'ARCHE Agglo pour 2024 à 8 882 euros
- ✓ de préciser les travaux spécifiques prévus pour l'année 2024 à savoir :
 - Etude sur le parcours résidentiel des seniors : réalisation d'un état des lieux des structures pour les personnes seniors. Des entretiens seront menés auprès des structures présentes sur le territoire et aux alentours. Ils permettront d'enrichir la partie quantitative.
 - Transmission des données (définies dans le cahier de charge transmis par ARCHE Agglo en janvier 2024) dans le cadre de l'étude sur le « Logement des jeunes » menée par ARCHE Agglo.
 - Suivi du Programme Local de l'Habitat.
 - Transmission des fiches habitat du territoire.

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement Habitat du 20 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 5 à la convention de partenariat avec l'ADIL pour 2024 ;

- AUTORISE le Président à signer l'avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

GESTION DES DECHETS

Rapporteur Michel GOUNON

2024-128 - Convention d'objectifs et de moyens 2024 pour la poursuite du développement du réemploi.

Le service gestion des déchets d'ARCHE Agglo participe à une démarche de réduction des déchets à la source, notamment par la promotion du réemploi.

L'association « Nouvelle R » est un acteur multi-partenarial du réemploi sur le territoire de l'Herbasse de la collectivité. Les membres de ce groupement sont :

- ✓ la Ressourcerie Verte ;
- ✓ la Plateforme d'Insertion par l'Humanitaire et la Coopération (PIHC) ;
- ✓ Emmaüs Saint-Paul-les-Romans.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le projet de convention 2024 ayant pour objet de définir les engagements des parties en vue de coordonner et animer la recyclerie « Nouvelle R » sur le territoire d'ARCHE Agglo à savoir :

- L'Association s'engage à animer et coordonner un réseau de partenaires locaux, qu'elle accompagnera dans la poursuite de son développement et dans le suivi de son activité :
 - ✓ animation du réseau de partenaires et développement du projet ;
 - ✓ communication sur le projet ;
 - ✓ suivi du projet : traçabilité, suivi de l'activité de chacun des membres ;
 - ✓ lien institutionnel avec les collectivités locales et représentation du projet ;
 - ✓ recherche de financements.

Considérant qu'ARCHE Agglo apportera une aide financière d'un montant maximum de 4 500 € qui fera l'objet de deux versements :

- ✓ une part fixe de 2 500 €, versée avant le 30 juin de l'année N ;
- ✓ une part variable, soumise à l'atteinte d'objectifs, d'un montant maximum de 2 000 €, versée suite à la fourniture des éléments permettant de juger de l'atteinte de ces derniers, fourniture devant intervenir avant le 31 mars de l'année N+1.

Considérant les objectifs fixés pour 2024 :

- ✓ présence d'un valoriste à la déchèterie de St Donat de 30 demi-journées sur l'année ;
- ✓ atteinte d'un taux de valorisation supérieur à 90 % (tonnage GEBETEX inclus) ;
- ✓ participation à 1 action avec la Collectivité ;
- ✓ participation à 3 actions avec des organismes autres que la Collectivité mais appartenant à son territoire ;
- ✓ fourniture des éléments nécessaires à la déclaration de soutiens des tonnages des éco-organismes le cas échéant ;
- ✓ collecte des conteneurs (réemploi ou textile) dans un délai maximum de 72 h après signalement d'un débordement.

Considérant le mode de calcul de la part variable :

Nbre d'objectifs validés	Montant de la part variable versé
5	Versement de la totalité de la part variable soit 2 000€
4	Versement de 75 % de la part variable soit 1 500 €
3	Versement de 50 % de la part variable soit 1 000 €
<2	Part variable nulle

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Pierre GUICHARD trouve l'initiative très intéressante. Il s'interroge si dans le cadre des travaux en cours dans les déchetteries il n'y aurait pas un intérêt à développer ce genre de partenariat soit avec cette association soit avec d'autres associations implantées plus près des déchetteries

Michel GOUNON répond qu'effectivement cela est envisagé notamment pour la déchetterie de Tournon-sur-Rhône avec l'Association Tremplin.

Après en avoir délibéré à :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE la convention 2024 avec l'Association NOUVELLE R ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur Xavier ANGELI

2024-129 - Adhésion de la commune de Crozes Hermitage au service commun ACP

Par délibération du Conseil d'Agglomération n°2018-320 du 20/09/2018, de la commune de Tournon sur Rhône du 19/09/2018 et de la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse du 11/09/2018 a été constitué au sein d'ARCHE Agglo un service commun achats/commande publique.

Par voie d'avenant validé par les délibérations du 15/09/2021 (ARCHE Agglo), 21/09/2021 (commune de saint-Donat sur l'Herbasse), du 22/09/2021 (Tournon sur Rhône) et du 13/10/2021 (Syndicat Mixte du Bassin du Doux) le service a été élargi à ce dernier.

La commune de Crozes Hermitage a émis le souhait d'intégrer le service commun achats/commande publique. L'article n°8 prévoit que

« La présente convention (document qui régit le fonctionnement du service) peut être élargie à toute autre commune qui en ferait la demande. L'intégration de nouvelles communes à la présente convention pourra intervenir au 1^{er} janvier de chaque année, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2020 »

L'intégration de la commune de Crozes Hermitage au sein du service avec un effet rétroactif au 01/01/2024 peut être envisager sans nuire au bon fonctionnement de ce dernier. En effet le volume généré par l'ouverture du service à ce nouveau membre peut être absorber à « périmètre constant ». Il convient toutefois d'être vigilant et d'anticiper sur l'extension éventuelle du service à des communes de plus grande importance.

Pour mémoire les règles de participation financière (présentées à la commune de Crozes-Hermitage, et qui les a accepter) sont les suivantes :

La détermination du coût unitaire de fonctionnement du service.

ARCHE Agglo, en tant que gestionnaire du service commun achats/commande publique, détermine le coût unitaire de fonctionnement, chaque année, à partir des dépenses inscrites dans le dernier compte administratif, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année. Le coût unitaire de fonctionnement du service comprend :

- ✓ les charges liées au fonctionnement du service et en particulier les charges de personnel,*
- ✓ les fournitures,*
- ✓ le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés dont le logiciel de gestion des marchés publics ;*

D'autres dépenses pourront être prises en compte dans le coût unitaire sous réserve d'avoir été acceptées par l'ensemble des parties, par voie d'avenant à la présente.

La détermination de l'unité de fonctionnement/clef de répartition

L'unité de fonctionnement est calculée au prorata des dépenses inscrites aux chapitres suivants du budget principal et des budgets annexes des parties :

- ✓ 011, déduction faite des articles suivants : 6061, 6226, 6251, 6255, 6256, 6132, 635, 637, 627, 628, 62872, 62875, 6288*
- ✓ 20*
- ✓ 21*
- ✓ 23*

La consolidation des dépenses inscrites aux chapitres 011 (moins un certain nombre d'article ne relevant pas de la fonction d'achat) 20, 21, 23 du budget principal et des budgets annexes des membres du service constituent la somme à prendre en compte pour le calcul des unités de fonctionnement. Chaque collectivité participe au financement au prorata du poids de ces propres dépenses.

Les autres membres du service commun devront donner leur accord sur l'extension du service à la commune de Crozes Hermitage.

Par convention en date du 20 septembre 2018, un service commun Achats/ Commande publique (ACP) a été créé entre ARCHE Agglo, la commune de Tournon-sur-Rhône et la commune de Saint-Donat-sur-L'herbasse pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2018 ;

Par avenant n° 1, les collectivités membres du service commun ont validé :

- La reconduction pour une durée de 3 ans à compter du 1er octobre 2021 et jusqu'au 30 septembre 2024 de la convention de création du service ACP.*
- La modification de l'article 1er relatif aux missions du service commun afin de permettre une mutualisation plus accrue via la faculté de réaliser des prestations de service à titre accessoire au profit de communes non membres du service commun dans un objectif de commandes groupées,*
- L'intégration du syndicat mixte bassin versant du Doux au 1^{er} janvier 2022,*

Vu l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2018-320 du 20 septembre 2018 approuvant la convention relative au service commun ACP ;

Vu la délibération n° 2021-429 du 15 septembre 2021 approuvant l'avenant n°1 à la convention relative au service commun ACP ;

Considérant la demande de la commune de Crozes Hermitage d'intégrer le service commun,

Considérant la volonté des parties de pérenniser le service commun ACP et d'élargir le périmètre des collectivités membres et des missions mutualisées,

Considérant la proposition de conclure un avenant °2 à la convention de création du service ACP actant l'intégration de la commune de Crozes Hermitage au 1er janvier 2024 ;

Considérant que les autres dispositions de la convention initiale demeurent inchangées ;

Considérant le projet d'avenant n° 2 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 57 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE l'avenant n° 2 ci annexé à la convention pour le service commun Achat / Commande Publique ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

2024-130 - Désignation de trois représentants pour siéger à la conférence de l'entente « fourrière animale »

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu l'article L 5221-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2023-633 du 15 novembre 2023 approuvant la création d'un service commun « pilotage administratif et financier de l'entente relative au service de gestion des animaux errants » avec Valence Romans Agglo, CA Privas Centre Ardèche, CC Porte de DrômArdèche, CC Rhône Crussol, CC Val de Drôme et les termes de la convention constitutive ;

Considérant l'article 2 de la convention d'entente relatif au fonctionnement de l'entente qui prévoit de constituer « une conférence composée de 3 représentants de chaque Communauté. Cette conférence a

compétence pour discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à l'objet de l'entente et à valider les objectifs et les moyens humains et matériels mis à disposition. Les décisions qui y sont prises ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par tous les conseils municipaux, organes délibérants des EPCI ou des syndicats mixtes intéressés... » « La conférence se réunira au minimum une fois par an et chaque fois qu'elle le juge nécessaire. » ;

Considérant la proposition de désigner 3 représentants pour siéger à la conférence de l'entente ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Marie-Claude LAMBERT indique que la commune de Pont de l'Isère avait une convention avec le Refuge des Bérauds pour la gestion des animaux errants et qu'elle a adhéré à la convention pour le service de gestion des animaux errants mise en place avec Valence Romans Agglo pour la fourrière de Valence. Néanmoins, elle trouve très embêtant d'avoir adhéré sans connaître le coût à budgétiser.

Elle était très satisfaite des services du Refuge des Bérauds et elle a adhéré car il a été dit que le Refuge des Bérauds n'allait plus accepter les animaux, elle a l'impression que l'on a un peu forcé la main aux communes. Or depuis janvier, il y a beaucoup d'articles de presse qui font état qu'à cause de cette convention le refuge des Bérauds périclète et va peut-être devoir fermer. La situation n'est pas claire et elle répète que budgétairement elle ne sait pas combien cela va coûter.

Xavier ANGELI indique que le dernier article du Dauphiné Libéré disait très clairement que Valence Romans Agglo allait accompagner le Refuge des Bérauds qui n'allait pas disparaître puisque VRA allaient rechercher un nouveau lieu pour continuer.

Jean-Louis BONNET ajoute qu'il a rencontré le matin même Fabrice LARUE, Vice-président de VRA. Celui-ci a bien précisé qu'il fallait faire la différence entre la fourrière et le refuge.

La fourrière est un service que les communes doivent mettre en œuvre à travers un appel d'offres de service qui a été lancé par VRA pour l'ensemble des collectivités qui ont souhaité adhérer. Il rappelle que les communes sont obligées d'avoir une prestation fourrière car il s'agit d'une dépense obligatoire. Sur le coût il n'a pas les résultats complets de l'appel d'offres et ne peut pas donner de montant.

Le refuge des Bérauds fonctionnait sur le mode associatif mais confondait à priori depuis longtemps Refuge et fourrière. Cette distinction était bien faite depuis une vingtaine d'année pour la fourrière de Mauboule à Valence. Valence Romans Agglo recherche un terrain pour relocaliser le Refuge des Bérauds dans la région Romane, un terrain agricole est pressenti pour lequel elle négocie avec la Chambre d'Agriculture. Cette dépense sera réalisée par VRA.

En ce qui concerne le refuge de Valence, VRA a un terrain dont elle est propriétaire pour sa construction et un mécène propose de construire ce refuge à Etoile.

Les communes d'ARCHE Agglo qui ont adhéré bénéficieront des services de la fourrière située sur le territoire de VRA. Seules ces communes pourront demander une intervention au prestataire pour les chats et les chiens errants. Le prestataire interviendra et viendra chercher les animaux et les gardera 7 jours sauf si le propriétaire vient le chercher. Dans ce cas, la facture de la capture et la pension de l'animal seront facturés directement au propriétaire. Si personne n'est venu le chercher, au bout de 7 jours, l'animal sera mis en refuge et la facture sera envoyée à ARCHE Agglo qui se fera rembourser par la commune.

Gérard ROBERTON demande comment cela se passe si le chien est pucé.

Jean-Louis BONNET répond qu'ils retrouveront le propriétaire ou à défaut ils se retourneront vers la commune.

Marie-Claude LAMBERT indique que ce fonctionnement avait déjà été expliqué aux communes au mois de novembre. On a le nom du prestataire mais il manque le coût.

Jean-Louis BONNET dit qu'il ne connaît pas le résultat de l'appel d'offres. Il indique qu'il s'agit d'une dépense obligatoire pour les communes et il ne pense pas que ce montant va exploser par rapport à ce qui était payé précédemment environ 1 € par habitant pour les communes qui dépendaient du Refuge des Bérauds.

Patrick FOURCHEGU indique que sa commune n'a pas adhéré. Il dit qu'il est pour la cause animalière et qu'il ne sait pas ce que deviennent les animaux emmenés par la fourrière, certains doivent passer l'arme à gauche.

Jean-Louis BONNET répond que ce n'est pas le débat de ce soir.

Patrick FOURCHEGU dit qu'il y a une association gratuite à Empurany qui viennent récupérer les chiens et les chats errants.

Jean-Louis BONNET dit que légalement la fourrière est une obligation de la commune, si elle ne le fait pas elle agit en connaissance de cause. En ce qui concerne ce que deviennent les chats et les chiens, la Loi dit une mise en fourrière pendant 7 jours et ensuite ils sont orientés vers le Refuge. La gestion du refuge n'est pas de notre ressort.

Patrick FOURCHEGU indique qu'il défend la cause animalière.

Jean-Louis BONNET dit qu'il y a énormément de problèmes de chats errants. Une association qui s'appelle la Maison du Chat piège les chats, les font stériliser et facture aux communes la stérilisation avec les difficultés que cela peut présenter car ce sont des bénévoles.

A titre indicatif, un couple de chats errants cela représente au bout de 4 ans, 22 000 chatons.

Marie-Claude LAMBERT répète que nous avons signé une convention sans avoir le coût. Les communes avaient une solution et on nous a très orienté en nous disant que le refuge des Bérauds n'accueilleraient plus de chats et de chiens alors qu'ils sollicitent les communes pour en avoir.

Jean-Louis BONNET répond que nous avons le mérite d'avoir une convention par rapport à une compétence obligatoire des communes.

Il répète que VRA qui a la compétence « fourrière » ne voulait plus gérer seul cet aspect et a proposé aux autres EPCI d'adhérer à l'entente.

Xavier ANGELI remercie Jean-Louis BONNET pour les explications. Il reconnaît qu'il est embêtant de ne pas connaître le montant mais il ne pense pas que cette mutualisation fasse exploser les compteurs.

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 57 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- DESIGNER Jean-Louis BONNET, Yann EYSSAUTIER et Michel GOUNON pour siéger à la conférence de l'entente « fourrière animale ».

La 1ère conférence de l'entente aura lieu le Mercredi 17 avril 2024 à 18h00 - Espace Jacques Brel - Salles événementielles 4ème étage - 1 place Jacques Brel - 26000 VALENCE

ENVIRONNEMENT

Rapporteur Stéphanie NOUGUIER

Nombre CC Présent : 48 - Nombre CC Votant : 56

2024-131 - Approbation du programme d'animations et de sensibilisation climat énergie 2024 et convention avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07

Rappel du bilan 2023 :

- ✓ **8 « vrai du faux de l'énergie »** en 2023 / 250 personnes (interventions ADIL26 et ALEC07)
- ✓ **2 stands ARCHE Agglo** (semaine verte + festival territoire durable)
- ✓ **Un service d'information conseil au Photovoltaïque** - Accueil téléphonique et permanences décentralisées dans le cadre du Guichet unique / 47 conseils depuis septembre 2023

L'ADIL 26 et l'ALEC 07 sont des associations qui sensibilisent, informent et conseillent les particuliers autour des économies d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la mobilité, l'habitat.

L'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme sont des associations départementales qui apportent une information neutre et gratuite aux particuliers sur les questions de logement et d'énergie. Comme pour les années précédentes, il est proposé une convention annuelle de partenariat définissant les actions retenues pour l'année 2024. L'ALEC 07 et l'ADIL de la Drôme, dans le cadre du partenariat avec ARCHE Agglo, mèneront conjointement sur le territoire de la communauté d'agglomération un programme d'animations auprès du grand public sur les questions d'énergie.

Ces animations prendront la forme de conférences grand public dans la continuité des « vrais du faux de l'énergie » initiés en 2023. En fonction du nombre de communes volontaires pour co-organiser ces événements (appel à candidature ARCHE Agglo), il est prévu entre 6 et 12 animations. Elles se répartiront sur 3 thématiques différentes qui correspondent aux préoccupations actuelles des habitants du territoire :

- ✓ Installer du photovoltaïque
- ✓ Pompe à chaleur et changement de système de chauffage
- ✓ Confort d'été sans climatisation

ARCHE Agglo organise le bon déploiement des conférences sur le territoire en accord étroit avec les communes partenaires pour accueillir les événements. ARCHE Agglo assure également la bonne communication via la création des visuels de promotion et la diffusion sur ses canaux habituels de communication.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant le programme d'animations à savoir :

- ✓ 6 à 12 « Vrai du faux de l'énergie » en partenariat avec les communes autour de 3 thématiques (Installer du photovoltaïque, Pompe à chaleur / systèmes de chauffage et confort d'été sans climatisation)
- ✓ Déploiement d'animations de type « Fresques du Climat » sur les communes volontaires
- ✓ Poursuite du service d'information-conseil au particuliers sur le photovoltaïque jusqu'à la fin de l'année
- ✓ Stand « Plan climat ARCHE Agglo » représentant la transversalité des actions de l'agglomération (Energie, déchets, habitat, mobilité, espaces naturels, alimentation...) avec mobilisation des agents concernés à la demande sur des événements majeurs du territoire sur le thème de la transition écologique (semaine verte, festival territoire durable...).
- ✓ Une communication sur le chauffage au bois afin de promouvoir l'aide au renouvellement des anciennes installations dans le cadre de la lutte contre les émissions atmosphériques de particules fines.

Considérant qu'afin de toucher le maximum de public et d'être au plus près des habitants, il est proposé de lancer un appel à candidature auprès des communes qui souhaitent organiser ou accueillir une animation « vrais du faux de l'énergie » ou « fresque du climat » ;

Considérant qu'afin de contribuer à la bonne réalisation du programme d'actions ARCHE Agglo apportera une contribution financière forfaitaire maximum de 4 200 € à l'ADIL de la Drôme non soumis à TVA et de 4 200 € à l'ALEC07 non soumis à TVA.

Considérant le budget prévisionnel prévu au BP 2024 :

Animations 2024		Dépense maximum	Recettes (subventions sous réserve : fonds vert, CNR)	Autofinancement
6 à 12 Vrais du faux de l'énergie	Convention ADIL26 et ALEC07	8 400 €	4 200 €	4 200 €
10 Fresques du Climat	Prestation	8 000 €	4 000 €	4 000 €
Info-conseil au photovoltaïque avril à décembre	Convention ADIL26	5 400 €	2 700 €	2 700 €
1 stand Plan climat ARCHE Agglo	Interne			
1 campagne de communication chauffage au bois	Interne			
TOTAL		21 800 €	10 900 €	10 900 €

Considérant la convention ;

Considérant l'avis de la Commission Environnement du 6 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE le programme d'animations-sensibilisation énergie-climat 2024 et son budget prévisionnel ;
- AUTORISE le Président à solliciter une subvention auprès des partenaires financiers selon leur règlement en vigueur (Fonds vert, Plan 5Rhône, ...)
- APPROUVE la convention de partenariat 2024 « Mise en œuvre du programme d'animations climat-énergie » avec l'ADIL de la Drôme et l'ALEC 07 ;
- APPROUVE le versement de subventions maximum de 4 200 € à l'ADIL de la Drôme et de 4 200 € à l'ALEC 07
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

2024-132 - Point information et conseil aux particuliers sur le photovoltaïque - Convention avec l'ADIL de la Drôme

Les toitures des particuliers représentent un gisement important pour le photovoltaïque dont le déploiement sur le territoire est un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial. Par ailleurs les solutions d'autoconsommation sont souvent complémentaires aux rénovations énergétiques pour maîtriser les factures. Cependant Il est difficile pour les particuliers de faire des choix de solutions techniques au regard de la très grande diversité des offres proposées et du grand nombre de démarchages commerciaux auxquels ils sont confrontés. Au même titre que sur la rénovation énergétique, un conseil neutre est pertinent. Il permet par ailleurs d'amener les particuliers intéressés par le PV à se questionner également sur la performance énergétique de leur logement.

Depuis septembre 2023, ARCHE Agglo et l'ADIL de la Drôme ont engagé un partenariat visant à apporter un conseil neutre aux particuliers sur le photovoltaïque sur le territoire d'ARCHE Agglo.

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques modifié par la LOI n°2022-217 du 21 février 2022 – art 165 ;

Vu l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers » avec l'association départementale d'information logement de la Drôme (ADIL 26) d'une durée de 9 mois, soit 9 journées de permanences d'un conseiller ADIL 26 d'avril à décembre 2024, pour la réalisation de ce projet et la mise en œuvre des actions suivantes :

- ✓ permanences téléphoniques visant à apporter un premier niveau d'information sur le sujet du photovoltaïque.
- ✓ permanences de conseil approfondi sur rendez-vous pour les particuliers (rendez-vous téléphonique et physique).

Considérant le bilan positif en 2023 sur cette action d'information et de conseil menée par l'ADIL ;

Considérant qu'afin de contribuer à la bonne réalisation de cette action de l'ADIL de la Drôme, ARCHE Agglo apportera une contribution forfaitaire de 5 400 € non soumis à TVA ;

Considérant l'avis de la Commission Environnement du 6 février 2024 ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE la convention de partenariat « Action d'informations et de conseils sur les offres photovoltaïques aux particuliers 2024 » avec l'ADIL de la Drôme ;
- APPROUVE le versement d'une subvention de 5 400 € à l'ADIL de la Drôme ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

TRANSPORT

Rapporteur Xavier ANGELI

2024-133 - Convention de groupement de commande avec la ville de Tournon-sur-Rhône pour le lancement d'une étude circulation

La commune de Tournon-sur-Rhône souhaite redéfinir la hiérarchie et les fonctions des voies d'entrée et de sortie de son centre-ville. Aussi, plusieurs de ces axes routiers sont concernés par des projets de requalification ou réhabilitation de ses partenaires institutionnels : le Département de l'Ardèche (reprise de l'enrobé des quais Farconnet / Charles De Gaulle et de l'avenue de Nîmes – 2025 et 2026) et ARCHE Agglo (itinéraire inscrit au schéma cyclable empruntant l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Thiers - 2025).

La commune doit donc anticiper et planifier les futurs aménagements de voirie de ces axes routiers.

Dans cette réflexion globale, ARCHE Agglo souhaite que soit intégrée la conclusion de son étude de restructuration des transports qui indique que les difficultés d'accès et de sortie des bus à la gare routière pénalisent la performance et le développement du réseau de transport en commun, et qu'il convient de garantir un temps de parcours fixe pour traverser le Rhône.

Les deux parties ont donc convenu de lancer une étude commune de mobilité et de circulation sur le périmètre du centre-ville de Tournon, qui intégrera les conclusions de l'étude d'impact sur ITDT. L'étude s'articulera en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : diagnostic (comptages routiers, hiérarchie et fonction des voies, points noirs, ...) – durée 3 mois
- ✓ Phase 2 : propositions (scénarios d'organisations des flux routiers, modifications des sens de circulation, ...) – durée 2 mois

- ✓ Phase 3 : scénario retenu et principes d'aménagement des voiries (coupe-type, ...) – durée 1 mois

Les collectivités doivent conclure à une convention de groupement de commande pour répartir les charges afférentes à chacune des parties.

La ville de Tournon-sur-Rhône sera coordonnateur du groupement, elle aura la charge de la procédure et rémunérera le bureau d'études. ARCHE Agglo versera sa participation à la fin de chaque phase à hauteur de 40%.

Durée totale de 6 mois. Consultation lancée fin mars, démarrage de l'étude avant l'été et comptages routiers en septembre.

Les collectivités doivent conclure à une convention de groupement de commande pour répartir les charges afférentes à chacune des parties. Le coût prévisionnel de la prestation est de 40 à 50 k€ TTC :

- ✓ 60% à la charge de la ville de Tournon/Rhône – 24 à 30 k€
- ✓ 40% à la charge d'ARCHE Agglo – 16 à 20 k€

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu les articles L 2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique ;

Considérant l'avis favorable de la commission projet de territoire – transport du 28 février 2024 ;

Considérant la convention constitutive de groupement de commande ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 29 février 2024 ;

Pierre GUICHARD s'étonne de l'absence de Tain l'Hermitage sur l'étude menée.

Xavier ANGELI répond qu'à l'origine Tain l'Hermitage a mené avec Tournon-sur-Rhône une étude d'harmonisation du plan de stationnement et Tain l'Hermitage a poursuivi cette étude avec un plan de mobilité avec le même cabinet. Néanmoins, il sera bien entendu, tenu compte dans l'étude circulation menée par Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo du scénario retenu à Tain l'Hermitage car le plan de circulation global est prioritaire sur notre bassin de vie.

Pierre GUICHARD regrette que la démarche n'ait pas été commune jusqu'au bout.

Xavier ANGELI répond qu'au terme, on aboutira aussi à cette harmonisation du plan de circulation sur notre bassin de vie.

Après en avoir délibéré à :

- ✓ 56 Voix pour
- ✓ 0 Voix contre
- ✓ 0 Abstention

Le Conseil d'agglomération :

- APPROUVE la convention de groupement de commande avec la Ville de Tournon-sur-Rhône pour une étude circulation du centre-ville de Tournon-sur-Rhône ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de groupement de commande et tout document afférent à la présente délibération.

INFORMATION

BILAN PIG/OPAH/SPPEH

Yann EYSSAUTIER indique qu'il s'est rendu compte et il regrette qu'il n'y ait pas assez d'élus inclus dans le Comité de pilotage car il y a une action qui n'a pas assez été développée dans le PLH à savoir « développer une culture commune de l'habitat ». Pour la développer, il faut qu'il y ait des élus des bassins de vie ainsi que des binômes des villes de l'OPAH soit St-Donat-sur-l'Herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône et St-Félicien au sein de ce Comité de pilotage. Il trouve cela très important car l'habitat est une façade de la Ville et cela permet l'attractivité des centres bourg.

Il effectue la présentation suivante.

Habitat – bilan PIG/OPAH/SPPEH

2023	Objectifs 2023	Accompagnements	Réalisé - Notifié (logements)	Montant des travaux	Montant subventions ANAH	ARCHE Applo	
						Aides	Dossiers (logements)
OPAH-RU	49	35	9	324 605 €	80 548 €	22 000 €	5
PIG	121	151	70	1 638 791 €	624 292 €	28 500 €	16
Bailleurs sociaux	46	37	37	/	/	56 000 €	37
Plan Climat	40	3	/	/	/	13 000 €	3
Chauffage-bois	40		21	109 704 €	/	10 500 €	21
Façade		22	10	108 058 €	0 €	19 731 €	10
TOTAL	296	248	147	2 181 218 €	704 840 €	151 731 €	92

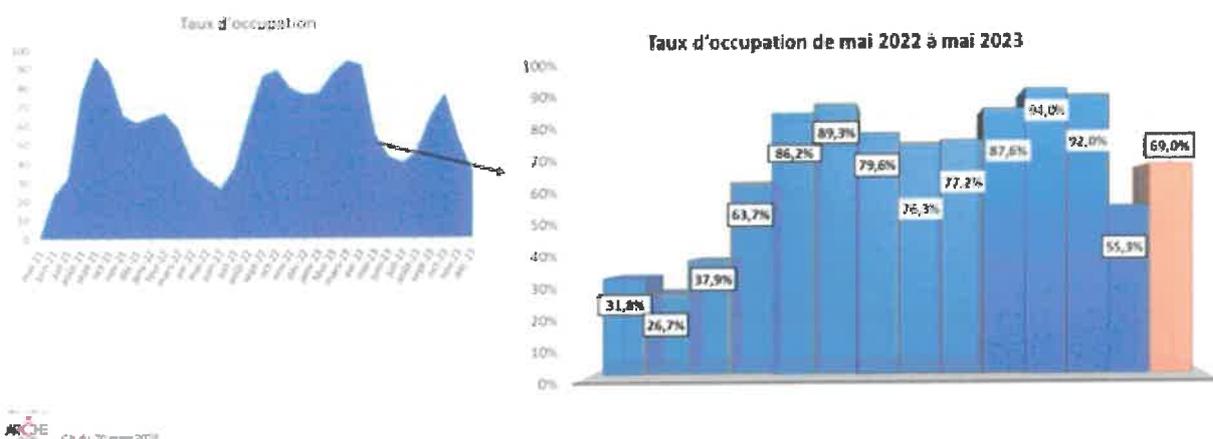
Le nombre de dossiers du PIG réduit légèrement du fait de plusieurs facteurs parfois cumulatifs et qui s'appliquent aussi à l'OPAH-RU :

- ✓ Poursuite de l'inflation du prix des matériaux et disponibilité moindre des artisans
- ✓ Difficulté des primo-accédants à l'accession à la propriété (crédit)
- ✓ En fin d'année, décalage des dépôts de dossiers sur 2024 pour les dossiers énergie et propriétaire bailleurs
- ✓ Un tassement des nouveaux contacts de mai à août
- ✓ Des dossiers autonomie mieux aidés par le CD26

Habitat – bilan de l'année 2 de gestion de l'aire d'accueil de Tournon

L'aire remplit son rôle avec :

- ✓ une occupation moyenne de 69% de mai 2022 à mai 2023 - en progression (55% en 1^{ère} année)
- ✓ une variation de l'occupation au fil des mois qui traduit le profil itinérant des ménages
- ✓ le mois de juin reste un mois creux



ARCHE CA du 20 mars 2024

Habitat – bilan de l'année 2 de gestion de l'aire d'accueil de Tournon

Les indicateurs de gestion :

- ✓ Total place : 6 477,50 €
- ✓ Total Electricité : 9 045,85 €
- ✓ Total Eau : 2 771,57 €

Montant global annuel encaissé des recettes places et fluides : 18 294,92 €

Subvention CAF : 15 000 € environ

2 titrages d'une valeur de 429,48 euros :

- ✓ le 11/08/2022 d'un montant de 187,12€ (fluides + emplacement)
- ✓ le 14/11/2022 d'un montant 242,36€ (dégradations + fluides + emplacement)

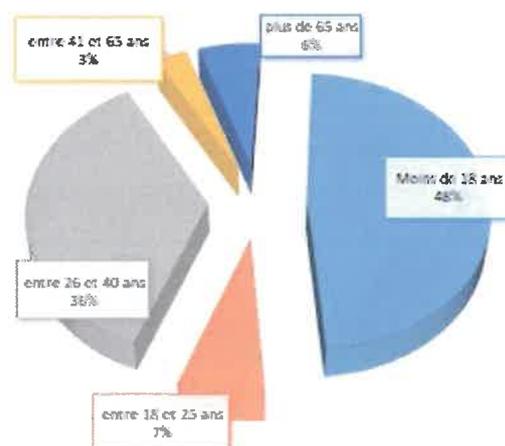
La télégestion remplit son rôle : peu d'impayé de fluides (55€)

ARCHE CA du 20 mars 2024

Habitat – bilan de l'année 2 de gestion de l'aire d'accueil de Tournon

Les occupants :

- ✓ La volonté d'ancrage territorial
- ✓ Un même groupe familial
- ✓ Scolarisation : 14 enfants/ados scolarisés à Tournon et Pont d'Isère
- ✓ Des personnes âgées présentes en plus grande proportion que dans les autres aires (avec des besoins d'accompagnement différents)



Bilan de la 2ème année de l'aire d'accueil des gens du voyage

L'accompagnement social :

L'accompagnatrice sociale est bien repérée sur l'aire d'accueil avec des jours de permanences dédiés.

Au-delà de l'accompagnement vers le droit commun, un travail d'accès à la culture, aux loisirs a été l'une des préoccupations de l'accompagnement social afin de permettre aux enfants de pouvoir bénéficier d'activités ludiques et culturelles.

Les activités autour de la parentalité sont essentielles pour le repérage des problématiques et créer une relation moins formelle et plus sincère avec les familles.

Un travail de prévention autour de la santé est mis en place afin d'identifier les problématiques de santé et trouver les interlocuteurs appropriés. L'accompagnatrice collabore avec le CCAS de Tournon.

L'accompagnatrice sociale a profité de différents événements festifs (Halloween, Noël et Pâques) pour proposer des ateliers cuisine en partenariat avec le Centre socio-culturel de Tournon. Une chasse aux œufs a été organisée pendant les vacances de Pâques.

Un travail sur la gestion des fluides a commencé avec un document pédagogique pour réaliser des économies.

Les enjeux pour la troisième année :

- ✓ Intégrer les hommes adultes dans les animations
- ✓ Accompagnement de la scolarisation des enfants et des ados au collège (CNED)
- ✓ L'accompagnement des séniors



Yann EYSSAUTIER indique que l'Hacienda a remercié plusieurs fois les forces de l'ordre (gendarmerie et police) pour leur passage régulier, leur disponibilité et leur sympathie envers les habitants.

Calendrier des instances – 2024

Bureau, mercredi 27 mars, 14 heures

Conseil des Maires (CA & BP), mercredi 3 avril, 18 h 30

Conseil d'agglo (CA & BP), mercredi 10 avril, 18 heures 30, Tain l'Hermitage

Bureau, jeudi 25 avril, 16 heures, Gervans

Conseil d'agglo, mercredi 15 mai, 18 heures 30, Larnage

Bureau, jeudi 30 mai, 14 heures

Conseil d'agglo, mercredi 12 juin, 18 heures 30, Tain l'Hermitage

Bureau, jeudi 27 juin, 14 heures

Conseil d'agglo, mercredi 10 juillet, 18 heures 30, Saint-Félicien

Bureau, jeudi 5 septembre, 14 heures

Conseil d'agglo, Mercredi 11 septembre, 18 heures 30, Tournon

Bureau, jeudi 26 septembre, 14 heures

Conseil d'agglo, mercredi 9 octobre, 18 heures 30, Tournon

Bureau, jeudi 7 novembre, 14 heures

Conseil des Maires, mercredi 13 novembre, 18 h 30

Conseil d'agglo, mercredi 27 novembre, 18 heures 30, Tournon

Bureau, jeudi 5 décembre, 14 heures

Conseil d'agglo, mercredi 18 décembre, 18 heures 30, Tournon

Conseil des Maires et bureau se déroulent à Mauves



Xavier ANGELI constatant que l'ordre du jour est épuisé et que l'ensemble des sujets a été traité, la séance est levée à 20H20.

La secrétaire de séance,
Laëtitia BOURJAT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'LB' with some flourishes.

Le 1^{er} Vice-Président,
Xavier ANGELI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Angeli' with a long horizontal stroke at the end.